

n'est que juste. On devrait assurément accorder aux produits de la culture mixte de l'Est autant d'attention qu'au blé de l'Ouest.

M. M. J. COLDWELL (Rosetown-Biggar): J'allais dire que l'Est a autant que l'Ouest besoin de considération pour la vente de ses produits, et j'allais ajouter que si, suivant l'avis de l'honorable député de Dufferin-Simcoe (M. Rowe), nous allions négliger jusqu'à un certain point le blé dont on parle tant en cette Chambre et porter notre attention sur les produits laitiers et les autres produits agricoles, je ne sais trop ce qui arriverait à l'industrie agricole de l'Est canadien. J'affirme donc que tout ce que nous pouvons faire pour maintenir l'industrie du blé dans l'Ouest canadien et pour empêcher les cultivateurs de l'Ouest de se livrer forcément à quelque autre genre de culture, est destiné à servir les intérêts des agriculteurs de l'Est.

Durant le discours de l'honorable député de Dufferin-Simcoe, j'ai examiné des statistiques relatives à la production d'une denrée qui intéresse l'Ontario et le Québec, c'est-à-dire le beurre. J'y ai constaté qu'en 1937 la Saskatchewan a produit 23 millions de livres de beurre et qu'elle en a consommé de 6 à 7 millions de livres. Le Manitoba a produit 24 millions de livres et en a consommé de 13 à 14 millions. Ces deux provinces avaient donc cette année-là un excédent de 28 millions de livres de beurre.

M. HARRIS: Qu'en ont-elles fait?

M. COLDWELL: Je répondrai à cette question dans un instant. L'Ontario a produit cette année-là 81,500,000 livres et en a consommé 92 millions; le Québec a produit 74 millions de livres et en a consommé 88 millions; les trois Provinces maritimes ont produit 11,500,000 livres et en ont consommé 20,250,000 livres. On voit donc que la production de l'Est canadien a été de 33 millions de livres inférieure aux besoins de sa consommation. En 1938, dans les provinces des Prairies, la production a augmenté de 6 millions de livres; dans l'Ontario, de 5,500,000 livres; dans le Québec, de 4,500,000 livres; dans les Provinces maritimes, de 2 millions de livres. Ceci porta notre production à environ 12 millions de livres de plus que les besoins du pays. Si les cultivateurs de l'Ouest devaient suivre le conseil qui leur est si souvent donné dans cette Chambre et s'adonner à la production laitière, je me demande ce que feraient les producteurs laitiers de l'Est.

Si nous avons beaucoup parlé de blé dans cette Chambre, c'est—pour répéter une fois de plus la déclaration de l'ancien chef de l'opposition, déclaration dont je me souviens, bien que je n'aie pas ses paroles exactes sous la main—parce qu'il est notre plus grande source de

nouvelles richesses. Il ajouta que depuis la colonisation de l'Ouest, l'on y a produit, de cette façon, pour environ dix milliards en nouvelles richesses. Il est vrai que depuis huit ou neuf ans, l'Ouest a souffert de la sécheresse et de la crise, mais il n'existe aucune raison au monde pour considérer l'Ouest canadien comme une espèce de parent pauvre. Lorsque je parcours l'Est, que j'y vois toutes ces belles institutions financières et que je constate le chiffre imposant de leur fonds de réserve, je sais très bien qu'une grande partie de cette nouvelle richesse a été produite par l'Ouest, et que les gens à qui nous la devons n'ont amassé que très peu de biens au cours de leurs années productives, maintenant disparues.

N'ayant pas étudié de façon particulière le bill en discussion, je ne suis pas très au courant des questions qu'il tend à régler; cependant, je suis sûr que l'Ouest canadien appuiera toute mesure qui pourra être déposée dans le but d'aider les producteurs de l'Est. Mais je sais que l'on a critiqué cette mesure, prétendant qu'elle n'était pas d'une portée suffisante. Je suis complètement d'accord avec l'honorable député de Dufferin-Simcoe, au moins sur un point, et c'est lorsqu'il propose que des économistes experts fassent une étude approfondie de notre situation économique. Je regrette d'avoir à dire, cependant, qu'il existait une loi de cette nature mais que le gouvernement actuel l'abrogea lors de la première session de cette législature. Dans ce cas, tout ce que j'ai à dire c'est que tout en ignorant dans quelle mesure ce projet de loi fera l'affaire des agriculteurs de l'Est, je sais cependant que s'il donne aussi peu de satisfaction que le projet de loi sur l'organisation du marché de la viande dont la Chambre est saisie, il s'avérera vraiment des plus satisfaisants. Si l'honorable député de Dufferin-Simcoe (M. Rowe) croit que les mesures sur le blé aideront le régime actuel à se maintenir aux affaires il se trompe grandement; ils produiront des effets tout contraires, du moins en ce qui concerne l'Ouest canadien.

M. WILLIAM HAYHURST (Vegreville): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de retarder les délibérations de la Chambre. Je me contenterai de dire que l'Ouest est assurément la terre d'abondance du Canada. Il l'est du moins au point de vue agricole et il est riche en gisements de pétrole et en divers autres produits. Le projet de loi porte naturellement sur l'écoulement des produits agricoles autres que le blé par des méthodes de vente coopérative. Nous savons que des hommes de l'Ouest et d'autres régions du Canada ont consacré le meilleur de leur vie au développement des entreprises coopératives. Nous tenons à édifier sur les bases qu'ils ont convenablement établies, de sorte